



CREATERRA
Partenaire de votre Patrimoine

Panta Rhei

Rien n'est permanent sauf le changement

Citation

« *Success is achieved by developing our strengths, not by eliminating our weaknesses.* »
Marilyn Vos Savant (1946 -)

Janvier 2020, n°69 - Trimestriel

Editorial

Chers clients, chers lecteurs, chers amis,

Au nom de toute l'équipe de Createrra, je vous souhaite à vous ainsi qu'à tous vos êtres chers, une excellente année 2020.

Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joie, de satisfaction et vous préserve en bonne santé.

J'aimerais en profiter pour revenir sur quelques faits marquants et l'une ou l'autre réflexion que notre environnement m'a inspirés.

L'année écoulée a constitué un grand cru boursier malgré quelques nuages bien épais comme si l'excès de pessimisme de 2018 avait poussé les investisseurs à dire « STOP! On en a assez, on veut de bonnes nouvelles! ».

Au niveau mondial, la croissance (du PNB hors inflation) a clairement ralenti par rapport à l'année précédente. A titre d'illustration, un rapport récent de l'OCDE montre que la croissance américaine est passée de 2,9 à 2,3%, celle de la zone EURO de 1,9 à 1,2% et les pays émergents de 4,6 à 3,9%. Les banques centrales ont continué à soutenir énergiquement les principales économies, admettant de facto qu'il serait prématuré et risqué de ne plus abreuver les marchés de liquidités. La confiance des investisseurs en une issue favorable au différend commercial Chine-USA et, dans une moindre mesure, à la victoire électorale incontestable de Boris Johnson en Angleterre ont alimenté le vent d'optimisme régnant sur les marchés.

Chez Createrra, nous avons bien entendu profité du mouvement haussier tout en conservant une attitude relativement prudente.

Dans un tout autre registre, vous vous êtes certainement rendu compte que de plus en plus de banques et de gérants de fonds communiquent sur l'évolution éthique et « écoresponsable » de leurs investissements.

Une abréviation à la mode semble devenir une norme universelle: « ESG » (« Environmental », « Social » and « Governance »). En pratique, des investissements durables ou respectueux des critères « ESG » sont censés se concentrer sur

les sociétés qui mettent l'accent sur la prise en compte de facteurs environnementaux (« climato-responsables »), sociaux (droits de la personne, respect des peuples autochtones, du bien-être des employés, ...) et de gouvernance (faire notamment converger les intérêts des actionnaires et des dirigeants). Le fait que ces grands principes commencent à constituer une nouvelle tendance dans le monde de la finance est plutôt rassurant; particulièrement après la crise financière de 2008 où la finance était considérée avec mépris et rejet par un large public. Au niveau de Createrra, nous sommes évidemment favorables à intégrer cette approche dans la sélection de nos placements, non pas pour accompagner un phénomène de mode mais pour répondre à la sensibilité bien compréhensible de bon nombre de nos clients sur ces matières. Au stade actuel, nous avons encore besoin d'un peu de recul pour aborder le sujet avec sérieux et discernement. En effet, quand on en vient aux détails, les choses se corsent: quels sont les critères précis qui distinguent une entreprise « ESG » d'une autre? Comment pouvons-nous vérifier que telle entreprise mérite réellement le label « ESG »? Vous vous en doutez, il n'y pas de standard incontestable aujourd'hui. Les Nations Unies ont bien édicté des grands principes pour l'investissement responsable dont leur mise en application reste encore assez subjective. Dès que nous aurons fait le tri entre les bonnes paroles et les actions responsables, nous serons proactifs pour ajouter une dimension ESG dans notre approche.

Une autre réflexion que j'aimerais partager avec vous est relative aux « fake news » (fausses nouvelles) qui ne semblent non seulement plus émouvoir personne mais qui constituent pour certains dirigeants un (nouveau?) moyen d'expression et de communication. La campagne pour le Brexit a diffusé des contre-vérités à la pelle dans une quasi-indifférence générale (comme par exemple les économies qui pourraient être réalisées au Royaume-Uni au bénéfice du secteur de la santé; les chiffres avancés étaient totalement faux). Les imprécisions, omissions et mensonges de Donald

Dans ce numéro :

Economies - Marchés -
Stratégie : les tendances 2

Asset allocation 3

Indices 3

Coin du juriste 4

Trump ne déclenchent plus beaucoup de réactions; on s'est habitués au phénomène! La fin justifierait-elle les moyens?

A notre niveau, nous nous efforçons de rester fidèles à nos valeurs et considérons l'honnêteté intellectuelle et l'honnêteté tout court comme des évidences indiscutables.

De la même manière, nous nous évertuons à préserver le côté humain dans nos relations avec nos clients et nos

partenaires. L'introduction de l'intelligence artificielle dans certains modèles sophistiqués de gestion quantitative ne nous détournera jamais de notre vocation, voire de notre ADN, à respecter les intérêts de nos clients. Et nous n'avons pas attendu les nouvelles normes ESG pour y penser ...

Charles Bok
Administrateur délégué

Economies - Marchés - Stratégie: les tendances

Début 2019, après la sévère correction rencontrée durant le trimestre précédent, un pessimisme ambiant régnait sur les marchés boursiers. En effet, alarmée par une série de signaux négatifs (guerre commerciale sino-américaine, Brexit, ralentissement économique mondial,...), une grande partie de la communauté financière prévoyait une année 2019 compliquée et indécise. En fin de compte, le cru 2019 fut excellent même si le mouvement de hausse a été marqué par quelques secousses au cours des derniers trimestres.

Après la forte baisse de 2018, les valorisations des actions étaient devenues raisonnables mais ce sont surtout les interventions des banques centrales qui ont fortement poussé les marchés à la hausse. Nous avons d'ailleurs pu observer ces dernières années que les banques centrales font et défont les marchés quoi qu'il se passe sur les profits des sociétés. A première vue, le paradoxe est édifiant: 2018 fut une catastrophe boursière malgré la croissance record des profits des sociétés. Mais la Fed (Banque Centrale américaine) a augmenté son taux directeur quatre fois cette année-là. 2019 connut par contre une excellente année boursière alors que la croissance des profits était nulle. Nous avons assisté à un virage à 180 degrés de la part de la Fed dès le début 2019. Cette dernière a totalement modifié son discours et procédé à 3 baisses de taux consécutives durant l'année! Du côté européen, la BCE (Banque Centrale européenne) est devenue également plus accommodante à partir de mars 2019 pour ensuite baisser son taux de dépôt en septembre.

Lors de sa réunion de mi-décembre, la Fed a suggéré qu'elle ne toucherait plus à ses taux d'intérêt en 2020 alors que l'économie américaine se porte bien. Quant à la BCE, celle-ci n'a aucune raison de modifier sa politique accommodante et ne devrait plus baisser ses taux au vu des impacts négatifs qui commencent à se faire sentir sur l'économie (et notamment pour le secteur bancaire).

Du côté de la guerre commerciale sino-américaine, les américains et les chinois auraient progressé dans leurs négociations. Mi-décembre, ils ont annoncé un accord préliminaire qui réduit les droits de douane américains en échange d'une augmentation des achats chinois de produits agricoles américains. Cet accord est censé permettre le lancement immédiat d'une « phase 2 » de négociations

sans attendre les élections de 2020 comme menaçait de le faire Donald Trump.

Au Royaume-Uni, le parti de Boris Johnson a gagné haut la main les élections générales britanniques le 12 décembre. Le parti conservateur passe d'une majorité relative des sièges à une majorité absolue. Les résultats de ce scrutin devraient faciliter la tâche à Boris Johnson pour un Brexit ordonné début 2020. L'avantage de cette victoire éclatante est que l'impasse du Brexit prendra fin prochainement, même s'il y a encore énormément de pain sur la planche pour conclure les nouveaux accords commerciaux avec l'Union européenne.

Sur le marché des changes, le dollar US a monté de 2,2% durant l'année écoulée. Quant au métal jaune, celui-ci s'est renchéri de 18,3% en 2019, clôturant au-dessus de la barre symbolique de 1.500 dollars.

L'année 2020 devrait être marquée par une poursuite des incertitudes politiques au niveau international: en Europe (Brexit, Italie, Belgique), en Amérique latine, à Hong Kong ou au Moyen-Orient.

Les incertitudes liées à la guerre commerciale sino-américaine devraient perdurer encore quelques mois. La convergence des intérêts des deux grandes puissances devrait néanmoins finalement aboutir à un accord: Donald Trump, qui visera sa réélection en novembre 2020, devrait veiller à maintenir un taux de chômage bas aux Etats-Unis et Xi Jinping, conscient du ralentissement économique chinois actuel, devrait mettre de l'eau dans son vin.

Dans le courant de l'année prochaine, nous devrions assister à une stabilisation du cycle économique dans un contexte où les banquiers centraux continueront de soutenir les économies par des politiques monétaires accommodantes. Les statistiques récentes semblent indiquer que malgré une croissance globale modérée, les craintes de récession se sont sensiblement dissipées. L'amélioration de l'environnement semble de bonne augure pour les marchés financiers, ce qui laisse à penser que les bourses pourraient poursuivre leur ascension dans les prochains mois; probablement à un rythme plus modéré qu'en 2019. Et qu'on apprécie le président Donald Trump ou pas, sa probable réélection devrait vraisemblablement plaire aux investisseurs.

Enfin, avec des taux d'intérêt (comptes d'épargne et obligations de qualité) au plancher, l'effet « TINA » (There Is No Alternative) pourrait continuer à soutenir les bourses.

Asset allocation préconisé pour un investisseur MEDIUM en EUR

Allocation d'actifs		Exposition devises	
Total actions individuelles et fonds actions (immobilier inclus)	44%	EUR	85%
actions européennes	24%	USD	12%
actions américaines	16%	Autres	3%
actions émergentes + Japon	4%		
Obligations et fonds obligataires	30%		
Fonds alternatifs	9%		
Divers (Or et autres matières premières)	5%		
Liquidités	12%		
	100%		100%

Lignes directrices de notre politique-maison. Pour de multiples raisons, des différences, parfois substantielles, peuvent exister entre plusieurs portefeuilles.

Clôture de rédaction : 2 janvier 2020.

Charles Bok
Administrateur délégué

Fabien Plancq
Senior Wealth Manager

Indices

EQUITIES	2019 Q4	2019 YTD
EURO STOXX 50	4,92%	24,78%
STOXX Europe 600	5,77%	23,16%
CAC 40 (Paris)	5,29%	26,37%
BEL 20 (Brussels)	6,50%	21,96%
S&P 500 (New York)	8,53%	28,88%
NASDAQ (New York)	12,17%	35,23%
NIKKEI 225 (Tokyo)	8,74%	18,20%

BONDS	2019 Q4	2019 YTD
Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return Index	-2,24%	5,98%
Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Index	0,18%	8,72%
Bloomberg Barclays EM USD Aggregate Total Return Index	2,09%	13,11%

COMMODITIES (in USD)	Gold	Silver	Oil (WTI)	Bloomberg Agriculture
As at 31/12/19	1.517,27	17,85	61,06	41,38
As at 31/12/18	1.282,49	15,50	45,41	41,55
%	18,31%	15,21%	34,46%	-0,41%

CURRENCIES	USD	GBP	CHF	JPY
As at 31/12/19	1,1213	0,8459	1,0856	121,7700
As at 31/12/18	1,1467	0,8990	1,1255	125,8300
%	2,22%	5,90%	3,55%	3,23%

Le coin du juriste: Pacte sur succession

Les cadeaux de Noël ayant été déballés et offerts aux uns et aux autres, quel père / mère de famille n'a-t-il pas un jour imaginé réunir autour d'une table son conjoint et ses enfants, afin d'inventorier les différentes donations faites à chacun, de remettre les compteurs à zéro et de tirer un grand trait pour que jamais quiconque ne puisse 'rouspéter', protester, contester, ou remettre en cause l'égalité entre ce que chacun aura reçu de ce parent? C'est une préoccupation légitime des parents, celle de s'assurer qu'aucun conflit ne surgira suite à leur décès, à propos du règlement de leur future succession et du partage de leur patrimoine entre leurs héritiers. Cette préoccupation est d'autant plus présente dans les familles nombreuses (elle est en revanche absente en présence d'un seul enfant), et encore plus dans les familles dites recomposées (enfants de l'un, enfants de l'autre et enfants communs; en d'autres termes, enfants et beaux enfants, avec lesquels les liens affectifs ne coïncident plus nécessairement avec les liens biologiques).

Depuis les édits révolutionnaires de la fin du 18^{ème} siècle, ce genre de souhait devait rester lettre morte; en effet, le Code civil Napoléon avait repris et maintenu cette interdiction absolue des « pactes sur successions futures ». En d'autres termes, étaient prohibées et sanctionnées de nullité absolue les conventions par lesquelles, du vivant et avant l'ouverture de la (des) succession(s) d'un(des) parent(s), celui-ci(ceux-ci) concluait(ent) un contrat avec ses(leurs) enfants, ayant pour objet d'organiser et de régler définitivement sa(ses) future(s) succession(s).

C'est à propos de cette interdiction vieille de plus de deux siècles que le droit positif belge vient à son tour de vivre une petite révolution: le législateur a récemment prévu qu'il serait dorénavant possible (depuis le 1^{er} septembre 2018) de conclure des pactes successoraux partiels ou globaux, à condition que ceux-ci respectent un formalisme très strict destiné à garantir la bonne information des parties au contrat. Vu l'importance de tels contrats, il fallait s'assurer que chacune des parties (surtout les enfants) signe ce contrat en connaissance de cause et après avoir compris les conséquences d'un tel engagement.

Dans ce pacte, une description précise doit être faite des donations et des avantages antérieurs, avec leurs valorisations, pour déterminer et définir l'équilibre voulu et accepté par les parties, ainsi que les éventuels allotissements complémentaires (donation, avantage, créance), destinés à établir ou à parfaire cet équilibre (art. 1100/7, § 1 C. civ.).

Bien entendu, une attention particulière doit être portée aux éventuels effets fiscaux de tels pactes; tout comme un examen

plus approfondi doit être effectué lorsque la situation familiale et patrimoniale comporte des éléments d'extranéité (intervention de différents Etats).

Pour les personnes intéressées et concernées, un examen attentif de la situation particulière et des objectifs recherchés doit être entrepris auprès d'un spécialiste de la planification successorale, de concert avec un notaire spécialisé et dont l'expertise est reconnue dans cette matière nouvelle et complexe.

En pratique, comment pourrait se présenter un tel pacte global?

« Les parties déclarent que les donations et avantages énumérés ci-dessus (un inventaire précède) réalisent entre leurs bénéficiaires un équilibre familial et patrimonial satisfaisant et harmonieux et qu'ils ont été et sont, dès lors, traités équitablement et de manière raisonnablement équivalente, eu égard à la situation personnelle familiale et patrimoniale de chaque bénéficiaire et des circonstances qui furent à l'origine de ces donations et avantages et ce, même si les donations et avantages évalués ci-dessus ne réalisent pas une égalité parfaite entre eux.

Les parties confirment qu'elles considèrent qu'un équilibre est conçu et réalisé globalement et réellement entre elles, et ce, moyennant les correctifs et précisions ci-après.

- *Joseph, qui a été moins gratifié ou avantagé, déclare accepter cette différence qui ne lui porte pas préjudice en raison des spécificités de sa situation personnelle, patrimoniale et professionnelle.*
- *Compte tenu des donations et avantages énumérés ci-dessus, il est opportun d'adapter la situation patrimoniale actuelle de Sarah en lui consentant ou en l'allotissant, par le présent pacte, soit (au choix):*
 - ✓ *par une donation portant sur __ €, évalué à __ €;*
 - ✓ *par un avantage, en raison de sa situation personnelle particulière, portant sur la jouissance, sa vie durant, de l'appartement sis __, avantage évalué à __ € (ou: une rente annuelle de __ €);*
 - ✓ *par une créance de __ €, indexée:*
 - *soit à charge du père / de la mère, payable à terme de décès, à prélever sur la masse successorale;*
 - *soit à charge de Joseph et/ou de Laura, payable dans un délai de __ mois. »*

François Derème
+32 474 49 63 54 - +32 2 733 34 35
fdereme@deremeavocats.be
www.deremeavocats.be



CREATERRA SA

est une société de gestion indépendante agréée et contrôlée par les autorités luxembourgeoises et belges (Commission de Surveillance du Secteur Financier – Banque Nationale de Belgique). N'hésitez pas à consulter notre site www.createrra.com ou à prendre contact avec nos collaborateurs pour une information détaillée (gestion de portefeuille, choix d'une banque dépositaire, planification et structuration de patrimoine). Si vous avez une demande concernant le traitement de vos données personnelles, vous trouverez les formulaires disponibles sur notre site sécurisé 'www.createrra.com', onglet 'RGPD'.

Belgique

66 rue du Tabellion, 1050 Bruxelles
Tel +32 (0)2 346 26 76 - Fax +32 (0)2 346 10 45

www.createrra.com

Luxembourg

6 rue d'Arlon, 8399 Windhof
Tél +352/45 16 36 1 - Fax +352/45 16 38



CREATERRA
Partenaire de votre Patrimoine